

Plan fédéral pluriannuel de prévention et de lutte contre le dopage 2025-2028

Adopté par le Comité Directeur de la FFCO du 24 mai 2025

Préambule

Le ministère des sport en partenariat avec le CNOF et l'Agence Française de Lutte contre le dopage ont pour objectifs communs de préserver la santé des pratiquants et la crédibilité du sport de compétition en garantissant la sincérité des résultats.

C'est dans cadre du contrat de délégation accordé par le ministère des sports à la Fédération Française de Course d'Orientation que s'inscrit l'implication de la fédération, en définissant un plan fédéral de prévention et de lutte contre le dopage.

Depuis 2020, la fédération a désigné un référent technique en charge de la prévention du dopage. Ce référent a pour mission en collaboration avec le DTN, d'élaborer une stratégie de prévention et la mise en œuvre d'un plan d'actions concrètes répondant aux besoins de sensibilisation et de formation à la lutte contre le dopage.

Le plan de prévention du dopage de la FFCO est pluriannuel et correspond à la durée de l'olympiade. Il définit :

- Les publics cibles et les publics prioritaires
- les ressources
- les actions par public

1. Identification des publics

- *Les publics cibles du plan national de prévention et de lutte contre le dopage*

En 2025, la FFCO n'a aucun sportif dans le groupe cible, ni dans le groupe de contrôle. Elle n'a pas non plus de sportif répondant aux critères de niveau national de l'AFLD. Pour cette dernière liste, se reporter à la Délibération n° 2024-40 du 19 décembre 2024 portant définition du sportif de niveau national : <https://www.aflld.fr/wp-content/uploads/2025/01/2024.12.19-2024-40-Definition-du-sportif-niveau-national.pdf>

- *Les publics cibles du plan international de prévention et de lutte contre le dopage :*

Pour l'IOF : les sportifs de niveau international sont ceux qui participent aux compétitions IOF majeures : **Coupe du Monde, Championnats du Monde, Championnats du Monde Junior, Championnats d'Europe dans toutes les disciplines reconnues par l'IOF et ce jusqu'à la prochaine sélection**

- *Les publics prioritaires pour la FFCO*

Aussi, en adéquation avec le programme annuel d'éducation (PAE) de l'AFLD et le plan de performance fédéral (PPF), *les publics prioritaires de la fédération devant faire l'objet d'actions d'éducation sont les sportifs* susceptibles d'être sélectionnés en équipe de France lors des compétitions de référence de la fédération internationale de course d'orientation (IOF), dans la discipline reconnue de haut niveau, la course d'orientation pédestre et la discipline de course d'orientation à VTT pour laquelle le projet sportif fédéral a pour objectif la poursuite du développement du haut niveau international.

La préparation des équipes de France s'effectue au travers du dispositif des « groupes France » reconnu dans le Projet de performance fédéral (PPF) : il y a 4 groupes France, 3 en CO à pied, correspondant aux 3 catégories d'âge des compétitions internationales et un groupe France en CO à VTT regroupant les 3 catégories internationales.

Ces groupes France sont établis en début de saison sur les résultats de la saison antérieure et regroupent les meilleurs sportifs en stades de préparation hivernale. Puis les équipes de France sont constitués sur sélection pour chaque échéance internationale.

La prévention contre le dopage est nécessaire à tous les sportifs susceptibles de représenter la France à l'international, y compris les plus jeunes. La structuration du haut niveau au sein de la fédération permet de cibler ainsi une centaine de sportifs sélectionnés annuellement en « Groupes France ». Le nombre total évolue à la marge d'une année sur l'autre. L'encadrement des sportifs de haut niveau lors des stades et des compétitions qu'il soit technique, médical et paramédical est également un public prioritaire.

➤ *Les sportifs des « Groupes France » (98 en 2025)*

- Groupe France Seniors (33) (dont 24 SHN, 4 SCN, 5 non listés)
- Groupe France Juniors (20) (dont 7 SHN, 13 SE)
- Groupe France U18 (20) (4 SE, 16 non listés) - Accession haut niveau
- Groupe France COVTT (25) non listés

Le dispositif des groupes France fonctionne sous forme de stades de préparation sur des terrains se rapprochant de ceux des futures compétitions. Il n'y a donc pas de lieu d'implantation fixe. Pour les U18 et les juniors et les sportifs de CO à VTT, les formations initiales seront effectuées en présentiel lors d'un stade. Pour les seniors, les visioconférences seront privilégiées.

➤ Encadrement HN et médical et paramédical (20)

La mise à jour des connaissances sera en autogestion et en e-learning.

Les autres licenciés ainsi que les organisateurs ne sont pas considérés prioritaires mais ont un accès permanent aux informations de prévention disponibles sur le site internet de la fédération.

2. Identification des ressources

2.1. Ressources pédagogiques et numériques :

- [Plateforme ADEL de l'Agence mondiale antidopage \(AMA\)](#)

Des parcours d'apprentissage en ligne peuvent être mobilisés pour sensibiliser certains publics identifiés dans la 1^{ère} partie.

- Pour les sportifs U18 : *cours « ADEL pour les sportifs talentueux »*



- Pour les sportifs Juniors et Seniors et en CO à VTT : *« ADEL Programme d'éducation pour les sportifs de niveau national »*



- Pour l'encadrement des Sportifs : « ADEL - Programme d'éducation pour les entraîneurs de haute performance »



- Pour l'encadrement médical et paramédical : « ADEL pour les professionnels de santé - Programme d'éducation »



- **Plateforme PODIUM de l'AFLD**

Les ressources actuellement disponibles s'adressent aux publics suivants :

- pour les organisateurs pour la formation des escortes



- pour les délégués antidopage



- **AFLD :** [Miniguide l'antidopage](#)



- **ITA (International Testing Agency)**
<https://ita.sport/>

The ITA public webinars:

https://www.youtube.com/playlist?list=PLMo2N3dMr7_ohKoVp95H_tOdF9SNrf4pY

- **IOF (INTERNATIONAL ORIENTEERING FEDERATION) – Page web d'information antidopage (en anglais)**
<https://orienteering.sport/iof/anti-doping/>

- **FFCO**

- **Page Web « Haut niveau – documents officiels » : annexe 7 du règlement haut niveau « modalités de la SMR, PREVENTION et LUTTE CONTRE LE DOPAGE » - mise à jour annuelle.**

<https://www.ffcorientation.fr/hn/documents-officiels/>

- **Page Web « prévention du dopage et des conduites dopantes »**

<https://www.ffcorientation.fr/ethique-et-integrite/prevention-du-dopage-et-des-conduites-dopantes/>

- **Page Web « Organiser une course »**

<https://www.ffcorientation.fr/licencie/clubs/organisations/>

Puis onglet « documents utiles »

- **Livret pratique pour les contrôles antidopage**
- **Guide pour l'escorte d'un concurrent soumis à un contrôle antidopage**
- **Formation initiale des escortes antidopage (lien site AFLD)**

2.2. Ressources humaines

Actuellement la fédération a une référente antidopage et une éducatrice agréée par l'AFLD jusqu'en 2028.

- **Politique de formation des éducateurs**

Au regard du public prioritaire ciblé par la fédération, il est souhaitable que 2 nouveaux éducateurs antidopage en lien avec le haut niveau soient formés.

Les candidats doivent présenter leur CV et leurs motivations au référent antidopage de la fédération. Le référent antidopage de la fédération présentera les candidatures à l'AFLD en précisant le cadre et les modalités d'action du futur candidat.

L'AFLD rappelle que les éducateurs antidopage agréés doivent mener un nombre minimum d'actions d'éducation (3 au minimum par an) et s'engagent, notamment, à maintenir leurs connaissances à jour et à participer à des sessions de formation continue (2 au minimum par an).

Pour toute information complémentaire sur la formation et les missions d'un éducateur antidopage, nous vous invitons à consulter [ce document](#).

- **Coût des ressources humaines**

La formation initiale des éducateurs est de 2 jours en présentiel à Paris. Les déplacements et éventuellement la nuitée sont à la charge de la fédération. L'AFLD prend les 2 déjeuners à sa charge.

La formation continue des éducateurs et des référents, lorsqu'il s'agit de séminaire en présentiel sur une journée est pris en charge par l'AFLD (déplacement et repas).

3. Plan d'actions selon les publics

3.1 Plan d'actions

Le plan d'actions par public est fixé annuellement et est présenté sous forme de tableau, en annexe annuelle du plan fédéral de prévention du dopage.

Les actions d'éducation et de prévention demandées par la fédération internationale (IOF) correspondent à la transmission des informations disponibles sur le site web de l'ITA et le lien des Webinaires réalisés par l'ITA. (se reporter au paragraphe des ressources numériques).

Le plan d'actions annuel fera l'objet d'une évaluation à l'issue de chaque année afin d'ajuster les besoins ou de réorienter le plan fédéral de prévention le cas échéant. A chaque modification du plan de prévention est prévu une présentation et un vote du comité directeur.